



## Après le premier rendez-vous d'avis et avant de démarrer un suivi orthodontique :

### Rendez-vous BILAN

Pour déterminer les problèmes orthodontiques rencontrés chez un patient, nous réalisons un bilan complet de la bouche, des mâchoires et des dents.

Nous prenons des empreintes des mâchoires, des radiographies, des photos des dents et du visage et nous réalisons un examen fonctionnel, c'est-à-dire comment les mâchoires bougent, comment se met la langue à la déglutition, la phonation et au repos, comment est la respiration, etc.,...

Si vous êtes dans les conditions pour être remboursé en orthodontie, lors de ce rendez-vous, nous vous facturons les radios et la prise des empreintes. Le plus souvent, le montant varie entre 135€ et 150€; vous êtes remboursé de 90€ à 126€ en fonction de l'âge.

Si vous n'êtes pas dans les conditions pour être remboursé en orthodontie, nous vous facturons les radios et la prise des empreintes, c'est-à-dire de 135€ à 150€; vous êtes remboursé de 60€ à 100€.

### Rendez-vous RESULTATS

Ce rendez-vous est destiné aux explications. Il n'est pas nécessaire que votre enfant soit présent mais il est le bienvenu.

Nous vous expliquons le choix du traitement le plus approprié, le type d'appareil nécessaire, la fréquence des rendez-vous, la durée estimée pour le traitement...

Nous vous expliquons le coût du traitement et les remboursements de la mutuelle, si vous y avez droit.

Si le traitement le nécessite, nous vous donnons le document à rentrer à votre mutuelle (Annexe 60) pour demander l'accord du Médecin Conseil qui vous permettra d'obtenir le remboursement du traitement.

Si vous êtes dans les conditions pour être remboursé en orthodontie, lors de ce rendez-vous, nous vous facturons l'étude du traitement et la constitution du dossier. Le montant s'élève à 95€ et vous bénéficiez d'un remboursement de 60€.

Si vous n'êtes pas dans les conditions pour être remboursé en orthodontie, lors de ce rendez-vous, nous vous facturons l'étude du traitement et la constitution du dossier. Le montant s'élève à 95€ et vous bénéficiez d'un remboursement de 20€.

Après ces 2 rendez-vous, le traitement prévu pourra débuter.

- Quelques remarques importantes

1. Actuellement, quatre orthodontistes spécialistes agréés travaillent dans notre cabinet : Jean-Claude BERNARD, Sophie HOVEN, Virginie LEVAUX et Marine PANS. Nous fonctionnons en **équipe**. Il est donc possible, en fonction de notre agenda et de vos disponibilités, que ce ne soit pas toujours le même orthodontiste qui réalise le contrôle de l'évolution du traitement. Le bilan et les explications de traitement ainsi que le placement de l'appareil seront cependant réalisés, le plus souvent, par le même orthodontiste (**orthodontiste référent**). Les RV de réestimation d'évolution (TPM) seront également réalisés par l'orthodontiste référent.

2. Les plages de rendez-vous après 15h30, le mercredi après-midi et le samedi matin sont **exclusivement** réservées aux patients qui portent un appareil. Ces RV sont réguliers (toutes les quelques semaines) et nous essayons d'éviter **dans la mesure du possible** les pertes d'heures scolaires ou de travail.

3. Les RV de bilan complet, de résultats, de placement de l'appareil, de bilan d'évolution en cours de traitement, de dépose d'appareil ou de contrôle éloigné (Revu) sont donc placés **en journée**.

**Nous insistons sur ce point** car nous avons vécu des situations conflictuelles. Ces RV seront imposés en journée. Si vous pensez que cela ne sera pas possible pour vous, il est préférable de ne pas commencer de suivi dans notre cabinet.

4. En cas de problème avec un appareil, nous vous demandons de téléphoner pour que nous puissions voir avec vous comment gérer l'urgence au mieux. Ne venez pas sans téléphoner au préalable car nous ne pourrions pas vous aider.

5. L'horaire du secrétariat du cabinet est :

| LUNDI     | MARDI     | MERCREDI  | JEUDI     | VENDREDI |
|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| 9h à 13h  | 9h à 13h  | 9h à 13h  |           | 9h à 13h |
| 14h à 19h | 14h à 18h | 14h à 18h | 14h à 19h |          |

6. Nous vous demandons d'être **ponctuel à votre RV**. La durée des RV est calculée pour pouvoir réaliser correctement le travail prévu. Si vous êtes en retard, nous ne pouvons pas réaliser le travail correctement sans pénaliser les patients qui vous suivent et qui vont devoir attendre. Après un certain retard, nous ne pourrions pas vous recevoir et le RV sera reporté dans les jours suivants si possible ou annulé.

7. Il arrive que nous soyons en retard dans notre planning. Nous vous remercions de l'accepter en sachant que ce retard est toujours lié à la **résolution d'urgence** qui pourrait un jour concerner votre traitement.

8. En cas d'annulation de rendez-vous, merci de prévenir notre secrétariat 48 heures à l'avance

9. Lorsque vous arrivez à votre RV (même un RV d'urgence), **inscrivez-vous toujours** à la borne de la salle d'attente. Si vous n'y arrivez pas ou si un message d'erreur apparaît, voyez avec une assistante ou le secrétariat. Pour les jeunes enfants, inscrivez-vous avec eux afin de vérifier si la procédure est bien réalisée.
10. Si nous ne répondons pas au téléphone, c'est que nous sommes en soins. Dans ce cas, laissez-nous un message sur le répondeur nous y donnerons suite le plus rapidement possible.
11. N'oubliez jamais qu'un enfant qui porte un appareil doit être vu régulièrement et que le délai maximum entre deux visites est de 6 mois. Si vous dépassez 6 mois, vous perdez tous les remboursements de la mutuelle. Pensez-y pendant les périodes de vacances.
12. Le paiement des honoraires peut se faire en espèces ou par carte électronique (Mister Cash, Master card...). Nous **n'acceptons pas** les paiements par versement bancaire
13. Les décisions récentes de la ministre de la santé font que les mutuelles ne remboursent plus la radiographie complète de la bouche (radiographie panoramique) que à partir de **7 ans** et que tous les **2 ans**. Pour un bon suivi de traitement, il faut souvent réaliser ce type de radio plus fréquemment. Si nous en avons besoin et que vous ne serez pas remboursé, nous vous demanderons toujours votre accord pour réaliser cette radio.
14. Lorsque le traitement actif est terminé, nous contrôlons la stabilité des résultats lors de visites appelées de contention. Nous insistons sur l'importance de ces visites qui permettent de garantir la meilleure stabilité possible après le traitement. Il est donc important de ne pas les oublier en croyant que cette phase de suivi est moins importante.
15. Pensez à prendre votre carte de RV à chaque visite afin que nous puissions ensemble en vérifier l'exactitude. Désormais, vous pouvez consulter vos prochains rendez-vous sur le portail patient de notre site internet. Il vous suffit pour cela de nous communiquer votre adresse mail et vous pourrez alors, soit faire la demande de votre code d'accès directement sur notre site, soit nous demander de vous l'envoyer par mail.

Notre cabinet fonctionne selon ces principes et nous vous demandons de les respecter. Si vous n'y adhérez pas, il est préférable de ne pas démarrer de suivi orthodontique avec notre équipe.

Cabinet d'orthodontie ARTDENT  
220, rue de l'Espérance à 4000 Liège  
Tél 04/226.85.53

[artdent.ortho@gmail.com](mailto:artdent.ortho@gmail.com)  
[www.artdent.be](http://www.artdent.be)